



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 6 juillet 2023 (08h45)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35	
Présents	: 19	
Votants	: 24	
Convocation et affichage	: 29/06/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame	Danielle MAGAND

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Maryanne BOURDIN, Sylvette DAVID, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Bruno FANGET), François CHAUVIN (pouvoir à Simon PLENET), Thierry LERMET (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Danielle MAGAND), Martine OLLIVIER (pouvoir à René SABATIER).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Christian FOREL, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-211 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT
- AIDE A LA REALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU
COEUR DE VILLE HISTORIQUE, CANCE, TOURNON D'ANNONAY -
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN PROPRIETAIRE BAILLEUR**

Rapporteur : Madame Danielle MAGAND

Une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été signée le 7 avril 2023 entre Annonay Rhône Agglo, la commune d'Annonay, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la Caisse des Dépôts et Consignations, la SACICAP Procivis Vallée du Rhône, Alliade Habitat et Action Logement Services.

Par cette convention, Annonay Rhône Agglo s'est engagée à participer au financement des travaux d'amélioration des logements réalisés par les propriétaires selon les modalités définies dans la convention, à savoir :

- Pour les propriétaires occupants : une aide de 15% du montant des travaux, plafonné à 50 000 € HT (soit une aide de 7 500 € maximum par logement) pour la rénovation d'un logement indigne ou très dégradé présentant un indice de dégradation égal ou supérieur à 0,55 ;
- Pour les propriétaires bailleurs :
 - une aide de 5% du montant HT des travaux, plafonnée à 4 000 € par logement, pour la rénovation d'un logement indigne ou très dégradé présentant un indice de dégradation égal ou supérieur à 0,55 ;
 - une aide de 5% supplémentaires du montant HT des travaux, plafonnée à 4 000 € par logement, pour un soutien renforcé sur un projet complexe ou d'intérêt patrimonial (coût des travaux supérieur à 2 000 €HT/m² ou si le projet permet une sortie de vacance de logements supérieure à 5 ans).

Une demande de subvention pour 12 logements sur 2 adresses est aujourd'hui déposée auprès de la Communauté d'agglomération par :

- La SCI CAMINAIRE représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel ROMANAT, propriétaire bailleur, pour un montant de subvention de 8 633 € pour 3 logements au 21 rue Montgolfier et 57 822 € pour 9 logements au 23 rue Montgolfier.

Type	Adresse	Propriétaire	Surfaces et typologie des logements	Nature des travaux	Montant HT des travaux + MOE	Dépenses subventionnées HT	Montant subvention Anah	Montant subvention Ville	Montant subvention Agglo	Montant total des subventions publiques	Soit % du coût HT
PB - 3 logts	21 rue Montgolfier	SCI CAMINAIRE	3 T2 - 35,57 m ² - 42,66 m ² - 42,27 m ² dont 1 vacant depuis plus de 5 ans	Travaux lourds + performance énergétique (71%-40%-62% de gain)	458 665 €	133 309 €	52 158 €	13 331 €	8 633 €	74 122 €	16 %
PB - 9 logts	23 rue Montgolfier	SCI CAMINAIRE	5 T2 (51,57 m ² - 51,96 m ² - 52,28 m ² - 54,40 m ² - 69,34 m ²) et 4 T3 (75,52 m ² - 76,04 m ² - 78,54 m ² X2) dont 7 vacants depuis plus de 5 ans	Travaux lourds + performance énergétique (de 46% à 76% de gain)	1 011 405 €	680 114 €	250 540 €	65 822 €	57 822 €	374 184 €	37 %

Ces dossiers ont fait l'objet d'une instruction par l'Anah et peuvent bénéficier d'une subvention conforme à la convention OPAH-RU.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 15 décembre 2022 n°CC2022-449 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

VU la convention OPAH-RU Cœur de Ville historique, Cance, Tournon signée le 7 avril 2023 entre Annonay Rhône Agglo, la commune d'Annonay, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la Caisse des Dépôts et Consignations, la SACICAP Procivis Vallée du Rhône, Alliade Habitat et Action Logement Services.

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés sur les 12 logements situés au 21 et 23 rue Montgolfier, propriété de la SCI CAMINAIRE représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel ROMANAT, répondent aux critères d'éligibilité de la convention OPAH-RU,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi d'une aide financière de 8 633 € maximum pour les 3 logements du 21 rue Montgolfier et de 57 822 € maximum pour les 9 logements du 23 rue Montgolfier, à la SCI CAMINAIRE représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel ROMANAT pour les travaux d'amélioration de 12 logements,

PRECISE que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à réaliser toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

Fait à Davézieux le : 06/07/23

Publié le : 11/07/23

Transmis en sous-préfecture le : 10/07/23

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230706-42900-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET